

e-PASS JEUNES

LES
BONS PLANS
DES JEUNES
DE LA RÉGION

e-passjeunes.maregionsud.fr

UNE CARTE
DE 80 EUROS

POUR MES LOISIRS
CULTURE & SPORT
+ DES BONS PLANS



Présentation et modalités d'affiliation

L'e-PASS JEUNES fait peau neuve



Trois niveaux de service

Dotation Région pour la consommation de biens culturels et sportifs

- 28 € pour l'achat de livres
- 12 € pour les places de cinéma
- 10 € pour le spectacle vivant / arts visuels
- 20 € pour l'achat d'une licence sportive auprès d'un club ou d'une association affilié à une fédération sportive ou 20 € de réduction pour une inscription dans un établissement sportif de fitness, d'escalade et de foot en salle.

Organisation de sorties dans le cadre scolaire auprès des partenaires culturels

10 € par bénéficiaire mobilisable uniquement par les établissements de formation et d'enseignement pour organiser une sortie auprès d'un partenaire.

Proposition de Bons Plans culture et sport

Propositions de rencontres d'artistes, auteurs, metteurs en scène, invitations à des avant-premières, répétitions, visites des coulisses, backstage, tournages, assister à des tournois, à des compétitions internationales, à des entraînements de sportifs de haut niveau, participer à des séances de dédicace, etc.

80 € au total

Jeunes scolarisés en Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur

Moins de 26 ans*

Lycéens**, apprentis, étudiants de la formation sanitaire et social, stagiaires de la formation professionnelle, élèves en BTS ou classe préparatoire aux grandes écoles dans un lycée, élèves inscrits dans une Maison familiale et rurale (MFR) ou dans un Institut médico-éducatif (IME), jeunes inscrits dans une Mission locale, à l'École de la 2^e Chance ou en Service Civique.

*Âgés entre 13 et 25 ans

** L'ensemble des bénéficiaires doivent attendre d'avoir leur certificat de scolarité pour faire leur demande de carte. Un lycéen peut s'inscrire en passant par son compte **Atrium** s'il dispose de ses données de connexion fournies par son lycée. C'est plus simple et plus rapide !

Processus d'affiliation

Rendez-vous sur le site e-PASS JEUNES : <https://e-passjeunes.maregionsud.fr>

1 Création de votre compte partenaire

Il suffit de « **Créer un compte** » en qualité de **partenaire demandeur e-PASS JEUNES**.



2 Demande de partenariat

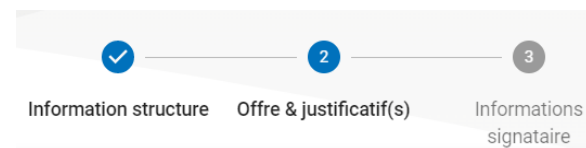
Une fois connecté à votre espace, cliquez sur « **DEMANDE DE PARTENARIAT** » dans l'onglet « **ACCUEIL** » et suivez les étapes en sélectionnant la thématique correspondante à votre activité puis « **SUIVANT** ».



3 Justificatifs

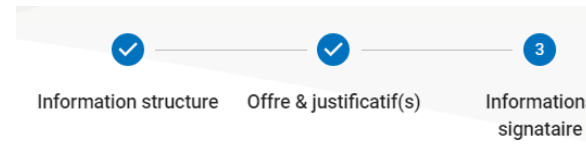
Dans l'écran « Offres & justificatif(s) », téléchargez votre Kbis datant de moins de 3 mois si vous êtes enregistré au registre du commerce et des sociétés.

Dans le cas contraire, il suffit de laisser le champ libre puis « **SUIVANT** ».



Rendez-vous sur le site e-PASS JEUNES : <https://e-passjeunes.maregionsud.fr>

4 Signez votre convention



Dans la partie « Informations signataire », il conviendra de renseigner votre numéro de téléphone portable et votre fonction puis de cliquer sur « **SOUMETTRE LA DEMANDE** ».

Votre convention s'affiche, cliquez sur « **SIGNER** » en bas de cette dernière.

Renseignez le code de sécurité reçu par SMS pour « **VALIDER** ».

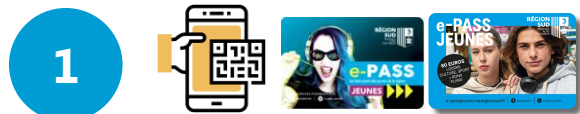
Votre demande de conventionnement est automatiquement transmise au prestataire pour instruction de votre dossier.

5 Information à la validation de votre compte

Vous recevrez un mail de ce dernier dès que votre affiliation sera validée. Vous pourrez alors faire des transactions et proposer des Bons Plans.

Zoom sur les transactions : 3 modes de paiement

1. Le partenaire scanne le QR-Code présent sur la carte du jeune




1 Le partenaire, depuis son application partenaire ou via une douchette dans son espace, scanne le QR-Code présent sur la carte du jeune.



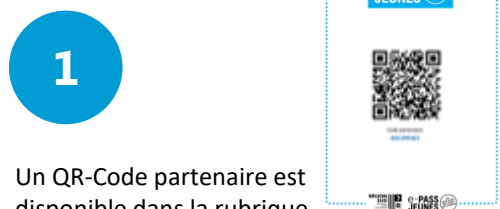
2 Le partenaire saisit et valide le montant de la transaction à hauteur du solde disponible.



3 L'opération est enregistrée en temps réel dans l'espace du jeune et du partenaire. Le jeune reçoit une notification par mail de la transaction.

 Le partenaire n'arrive pas à scanner/attraper le QR-Code du jeune
→ Le jeune n'a pas **activé** sa carte (dans son espace > Ma carte > Activer)

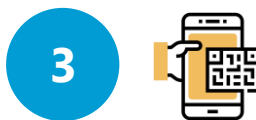
2. Le jeune scanne le QR-Code affiché chez le partenaire



1 Un QR-Code partenaire est disponible dans la rubrique **ACCUEIL** de son espace. Le partenaire peut l'imprimer pour qu'il soit disponible en caisse.



2 Le jeune, depuis son application mobile, sur l'écran d'accueil **MON ACTIVITE**, **E-Coupons**, sélectionne la thématique du partenaire et clique sur **UTILISER**.



3 Le jeune scanne le QR-Code du partenaire et saisit le montant de la transaction.



4 Le jeune clique sur **CONFIRMER**. Cette action est définitive. Si le partenaire n'a pas accès à son espace partenaire, il peut vérifier que la transaction a bien été effectuée directement sur le mobile du bénéficiaire.

3. Le jeune remet un bon d'échange au partenaire




1 Le jeune, depuis son espace, sélectionne un partenaire, renseigne le montant qu'il souhaite utiliser et génère le **bon d'échange correspondant** (téléchargeable et imprimable).



2 Le jeune présente le bon d'échange au partenaire. Ce dernier scanne le QR-Code ou saisit le numéro et valide. L'opération est enregistrée en temps réel dans l'espace du jeune et du partenaire. Le jeune reçoit une notification par mail de la transaction.



 Le bon d'échange permet d'effectuer une transaction dans le cas où :

- ni le bénéficiaire, ni le partenaire ne disposent de smartphone,
- le partenaire ne dispose pas d'une connexion internet sur le lieu de la transaction.

Remarque : pour éviter le risque de fraude, le bénéficiaire présentera une pièce d'identité lors de la remise du bon d'échange.

Adresse du site

e-passjeunes.maregionsud.fr

Assistance

Appelez le **0 806 601 102** (prix d'un appel local) ou par mail à e-passjeunes@up.coop

Suivez-nous sur



e-PASS JEUNES

UNE CARTE
DE 80 EUROS

POUR MES LOISIRS
CULTURE & SPORT
+ DES BONS PLANS

